



COMMISSION EUROPEENNE

Bruxelles, le
C(2010) XXX final

DÉCISION DE LA COMMISSION

du [...]

**relative à l'approbation et au financement d'un Plan Global pour des actions
humanitaires en République du Tchad sur le budget général de l'Union européenne**

(ECHO/TCD/BUD/2010/01000)

DÉCISION DE LA COMMISSION

du [...]

relative à l'approbation et au financement d'un Plan Global pour des actions humanitaires en République du Tchad sur le budget général de l'Union européenne

(ECHO/TCD/BUD/2010/01000)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

Vu le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

Vu le règlement (CE) N° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire¹, et en particulier ses articles 2, y compris article 2c, 4 et 15, paragraphes 2 et 3,

considérant ce qui suit:

- (1) Le Tchad est confronté à une crise humanitaire complexe. A l'est, l'afflux de 257.000 réfugiés soudanais depuis 2003 a été amplifié par les déplacements internes des populations tchadiennes principalement dans les régions du Dar Sila et de l'Assounga. Au Sud l'instabilité en République Centrafricaine a entraîné l'accueil de 67.000 réfugiés centrafricains depuis 2003 et continue de provoquer de nouvelles arrivées comme dans la région du Salamat en 2009.
- (2) Le Tchad et en particulier les quatre régions de l'Ennedi, du Wadi Fira, du Ouaddaï et du Dar Sila ne sont pas en mesure d'accueillir d'importants groupes de populations réfugiées et déplacées. Les actes de violence principalement liés au banditisme et visant les civils et les acteurs humanitaires, y sont de plus en plus fréquents et violents.
- (3) Les incertitudes quant à une résolution du conflit au Darfour dans les mois à venir demeurant, les populations des 12 camps de réfugiés de l'Est tchadien continueront d'être largement dépendantes de l'assistance humanitaire pour leur survie.
- (4) Au cours des trois dernières années, environ 168.000 personnes ont été déplacées à l'intérieur des régions du sud-est du Tchad situées à la frontière du Darfour. Les mouvements de retour de déplacés internes dans leurs villages d'origine risquent d'être localisés et limités tant qu'il n'y aura pas de processus de réconciliation et de retour à l'état de droit et une sécurisation à long terme de ces zones. L'assistance dans les villages d'accueil et dans les sites sera maintenue en 2010 tout en prenant en compte les dynamiques de retour volontaire engagées depuis 2007.
- (5) Au Sud du Tchad, la probabilité d'un retour des réfugiés centrafricains dans leur pays d'origine reste faible dans un avenir proche. Les programmes mis en place dans le cadre d'un processus de lien entre l'urgence et le développement (LRRD) dans la province du Logone Oriental devraient être renforcés au cours de l'année 2010.

¹ JOL 163, 2.7.1996, p. 1.

- (6) Compte tenu de la vulnérabilité de certains groupes parmi la population locale tchadienne, des projets visant à promouvoir la sécurité économique et à soutenir le statut sanitaire, alimentaire et nutritionnel de ces populations, doivent également être menés hors des camps et des sites de déplacés. Ces opérations sont nécessaires à l'Est du Tchad mais également au Sud du Tchad, dans les zones concernées par un processus d'intégration socio-économique des réfugiés.
- (7) La situation de vulnérabilité structurelle du Tchad a provoqué ces dernières années des crises humanitaires localisées au-delà des seules zones de conflit et d'accueil des populations réfugiées et déplacées: épidémies récurrentes de méningite, inondations durant la saison des pluies, risque de famine liée à des situations de malnutrition structurelle dans certaines régions du pays.
- (8) La crise humanitaire étant de nature à perdurer du fait de son ampleur et de sa complexité, il est nécessaire d'adopter un Plan Global afin de fournir un cadre cohérent pour la mise en œuvre des actions d'aide humanitaire.
- (9) Pour atteindre les populations dans le besoin, l'aide humanitaire devrait être exécutée par des Organisations non gouvernementales (ONG), des Organisations Internationales y compris des agences des Nations Unies (NU) ou des agences spécialisées des Etats membres. En conséquence, la Commission européenne devrait mettre en œuvre le budget par gestion centralisée directe ou par gestion conjointe.
- (10) Une évaluation de la situation humanitaire a permis de conclure que les actions d'aide humanitaire devraient être financées par l'Union européenne pour une période de 18 mois.
- (11) Il est estimé qu'un montant de 28.000.000 EUR (dont 18.000.000 EUR provenant de l'article budgétaire 23 02 01 et 10.000.000 EUR provenant de l'article budgétaire 23 02 02) du budget général 2010 de l'Union européenne est nécessaire pour fournir une assistance humanitaire aux populations vulnérables, réfugiées, déplacées et résidentes du Tchad, en tenant compte du budget disponible, des interventions des autres donateurs et d'autres facteurs. Bien que la règle générale soit le cofinancement des actions couvertes par cette décision, l'ordonnateur peut, conformément à l'article 253 des modalités d'exécution du Règlement financier, accepter le financement intégral des actions.
- (12) En raison de la rapidité de l'évolution de la situation sur le terrain et de la nature des actions financées par la décision, il est nécessaire de constituer une provision pour risque de façon à pouvoir faire face à des événements imprévus;
- (13) La présente décision constitue une décision de financement au sens de l'article 75 du Règlement financier (EC, Euratom) n° 1605/2002², de l'article 90 du Règlement établissant les modalités d'exécution du Règlement financier (EC, Euratom) n° 2342/2002³, et de l'article 15 des règles internes sur l'exécution du budget général de l'Union européenne⁴.
- (14) Conformément à l'article 17, paragraphes 2 et 3 du Règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996, le Comité d'Aide Humanitaire a donné une opinion favorable le 10 décembre 2009.

² JO L 248, 16.9.2002, p.1.

³ JO L 357, 31.12.2002, , p.1.

⁴ Décision de la Commission du 5.3.2008, C/2008/773

A ADOPTE LA PRESENTE DECISION:

Article premier

1. Conformément aux objectifs et principes généraux de l'aide humanitaire, la Commission approuve par la présente un Plan Global 2010 pour le financement d'actions d'aide humanitaire en République du Tchad pour un montant total de 28.000.000 EUR, dont 18.000.000 EUR au titre de l'article budgétaire 23 02 01 et 10.000.000 EUR au titre de l'article budgétaire 23 02 02 du budget général 2010 de l'Union européenne.

2. Conformément aux articles 2 et 4 du Règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil, l'objectif principal de ce Plan Global est d'apporter une assistance humanitaire aux populations vulnérables, qu'elles soient réfugiées, déplacées ou résidentes au Tchad.

Les Actions d'aide humanitaire de ce Plan Global seront mises en œuvre dans le cadre des objectifs spécifiques suivants:

– Améliorer la situation humanitaire des populations vulnérables réfugiées, déplacées et résidentes par une aide humanitaire multisectorielle notamment dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, des abris et de la fourniture de produits de première nécessité et de la protection.

Un montant de 14.400.000 EUR au titre de l'article budgétaire 23 02 01 est alloué à cet objectif spécifique.

– Améliorer les conditions d'acheminement et la qualité de l'aide humanitaire, dans le respect des principes humanitaires, par l'appui aux services humanitaires communs, en particulier le transport aérien et la coordination humanitaire.

Un montant de 3.200.000 EUR au titre de l'article budgétaire 23 02 01 est alloué à cet objectif spécifique.

– Stabiliser ou améliorer le statut nutritionnel des populations les plus vulnérables affectées par la crise humanitaire par la protection de la disponibilité et l'accès alimentaire ainsi qu'une assistance alimentaire adaptée.

Un montant de 10.000.000 EUR au titre de l'article budgétaire 23 02 02 est alloué à cet objectif spécifique.

Un total de 400.000 EUR au titre de l'article budgétaire 23 02 01 est alloué à la provision pour risque.

3. L'ordonnateur peut décider d'effectuer des changements non substantiels conformément à l'article 90, paragraphe 4, des modalités d'exécution du Règlement financier. En conséquence, sans préjudice de l'emploi de la provision pour risque, si la situation humanitaire le justifie, les montants peuvent être réaffectés entre les objectifs spécifiques 1 et 2, pour autant que le montant réaffecté représente moins de 20% du montant total de la présente décision et ne dépasse pas 3.000.000 EUR.

Article 2

1. La période de mise en œuvre des actions d'aide humanitaire financées par ce Plan Global débutera le 1^{er} janvier 2010 pour une période de 18 mois. Les dépenses éligibles seront engagées pendant la période de mise en œuvre de la décision.

2. Si la mise en œuvre des actions individuelles est suspendue pour cause de force majeure ou en raison d'autres circonstances exceptionnelles, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de mise en œuvre du Plan Global en ce qui concerne l'action suspendue.
3. Conformément aux dispositions contractuelles régissant les conventions financées par ce Plan Global, la Commission peut considérer comme éligibles les coûts nécessaires à la clôture de l'action survenus et encourus après la fin de la période de mise en œuvre de l'action.

Article 3

1. En règle générale, les actions financées par ce Plan Global seront cofinancées.
L'ordonnateur, conformément à l'article 253 des modalités d'exécution, peut accepter le financement intégral des actions pour autant que cela soit nécessaire à l'accomplissement des objectifs de ce Plan Global et en tenant dûment compte de la nature des activités à entreprendre, de la disponibilité d'autres donateurs et d'autres circonstances opérationnelles pertinentes.
2. Les actions financées par ce Plan Global seront mises en œuvre par des organisations sans but lucratif qui remplissent les critères d'éligibilité et d'aptitude établis à l'article 7 du Règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil, par des Organisations internationales ou par des agences spécialisées des Etats Membres.
3. La Commission exécute le budget
 - * soit en gestion centralisée directe, avec les Organisations non-gouvernementales et les agences spécialisées des Etats Membres.
 - * ou en gestion conjointe avec les organisations internationales signataires du contrat cadre de partenariat (CCP) ou de l'Accord Cadre Financier et Administratif CE/NU (FAFA) et qui ont été soumises à l'évaluation des quatre piliers conformément à l'article 53 d) du Règlement financier.

Article 4

Le présent Plan Global prend effet le jour de son adoption.

Article 5

L'ordonnateur délégué est destinataire de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le

*Par la Commission
Membre de la Commission*



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AIDE HUMANITAIRE - ECHO

**Document d'appui à la décision de la Commission relative à
l'approbation et au financement d'un**

PLAN GLOBAL

**pour des actions humanitaires en République du Tchad sur le
budget général de l'Union européenne**

(ECHO/TCD/BUD/2010/01000)

Comité d'aide humanitaire de décembre 2009

Table des matières

<i>Document d'appui</i>	page
1) Résumé analytique.....	3
2) Contexte et situation.....	4
2.1.) Contexte général	4
2.2.) Situation actuelle.....	5
3) Identification et évaluation des besoins humanitaires.....	5
4) Proposition de Stratégie DG ECHO	8
4.1.) Cohérence par rapport à l'ensemble des priorités stratégiques de la DG ECHO	8
4.2.) Impact des Actions humanitaire précédentes et cohérence avec les Actions en cours.....	8
4.3.) Coordination avec les activités d'autres donateurs et institutions.....	9
4.4) Evaluation des risques et hypothèses.....	10
4.5.) Stratégie de la DG ECHO.....	10
4.6.) Durée du Plan Global.....	11
4.7) Montant de la décision et matrice de programmation stratégique.....	13
5) Evaluation.....	17
6) Questions de gestion.....	17
7) Annexes.....	18
Annexe 1: Statistiques concernant la situation humanitaire" – GNA 2009-2010....	19
Annexe 2 : Carte et emplacement des camps de réfugiés à l'Est du Tchad.....	20
Annexe 3: Carte et emplacement des sites de déplacés à l'Est du Tchad.....	21
Annexe 4: Liste des Actions précédentes de la DG ECHO.....	22
Annexe 5: Aperçu des contributions des donateurs.....	23
Annexe 6: Liste des acronymes et abréviations.....	24

1. RESUME ANALYTIQUE

Depuis 2003, 257.000 réfugiés soudanais en provenance du Darfour ont afflué dans les provinces frontalières du Tchad: l'Ennedi, le Wadi Fira, le Ouaddaï et le Dar Sila. Ces régions d'accueil figurent parmi les plus pauvres du Tchad; elles présentent des poches d'insécurité alimentaire chronique et ne disposent ni des ressources, ni des capacités adéquates pour héberger d'importants groupes de population. Au Sud du pays, les régions du Moyen Chari, du Logone Oriental et du Salamat hébergent quelques 67.000 réfugiés en provenance de la République centrafricaine. De nouvelles arrivées dans la région du Salamat ont rendu nécessaire une réponse d'urgence au premier semestre 2009. Aucun plan de rapatriement des réfugiés ne peut être conçu dans l'avenir proche, ni vers le Soudan, ni vers la République centrafricaine.

Depuis l'année 2006, environ 168.000 personnes se sont déplacées à l'intérieur des régions du Sud-Est du Tchad situées à la frontière du Darfour. Elles se sont déplacées du fait à la fois du conflit armé entre le gouvernement et les groupes rebelles, des incursions de milices depuis le Soudan voisin et de la violence croissante entre les communautés. Dans certaines zones, en particulier l'Assoungba sud et le Dar Sila, des mouvements de retour volontaire de ces populations déplacées ont été enregistrés depuis 2007.

Au-delà de la crise de déplacement à l'Est du Tchad, l'année 2009 a été caractérisée par des inondations et une épidémie de méningite au Sud du pays. Les résultats agricoles de la saison pluviale 2009 laissent présager une situation d'insécurité alimentaire accrue dans certaines régions du Tchad.

Depuis le 15 mars 2009, la MINURCAT a pris le relais des forces européennes de la PESD (EUFOR). Le déploiement incomplet de la force onusienne ainsi que les difficultés rencontrées par le Détachement Intégré de Sécurité lors de sa mise en place n'ont pas permis d'infléchir à ce jour le nombre d'incidents de sécurité dans les zones de travail des acteurs humanitaires rendant fréquentes les restrictions d'accès aux bénéficiaires.

S'appuyant sur les résultats des opérations mises en œuvre par les décisions financières prises depuis 2003, la DG ECHO¹ entend maintenir, à travers ses partenaires opérationnels, une aide humanitaire multisectorielle et une assistance alimentaire aux réfugiés et aux déplacés dans les camps de l'Est du Tchad. Afin de prendre en considération les besoins des réfugiés du Sud du Tchad, et des groupes les plus vulnérables parmi les populations résidentes de l'Est du Tchad, la DG ECHO maintiendra son appui à des opérations ciblées de sécurité alimentaire, d'eau et d'assainissement, de santé et de nutrition. Enfin, elle poursuivra son soutien aux services communs, à la coordination et au transport aérien humanitaire. La durée de validité de ce Plan Global est de 18 mois, et l'enveloppe proposée est de 28.000.000 EUR dont 18.000.000 EUR sur l'article budgétaire 23.02.01 (aide humanitaire) et 10.000.000 EUR sur l'article budgétaire 23.02.02 (aide alimentaire)

¹ Direction générale de l'aide humanitaire – DG ECHO

2. CONTEXTE ET SITUATION

2.1. Contexte général

Le Tchad est le cinquième pays du territoire africain par sa superficie – près de 1.284.000 km² –, pour une population estimée à 10.300.000 habitants². La « nation » tchadienne est hétérogène, l'unité nationale étant fragilisée par les antagonismes entre différents groupes, suivant des lignes ethniques mais aussi culturelles ou religieuses. L'Indice de Développement Humain publié par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 2007 identifie le Tchad comme l'un des pays les plus pauvres du monde³.

Le Tchad est confronté à plusieurs crises humanitaires distinctes. A l'Est, l'afflux de réfugiés soudanais depuis 2003 a été amplifié par les déplacements internes des populations tchadiennes à la suite d'une flambée de violence en 2006-2007 principalement dans les régions du Dar Sila et de l'Assounga. Au Sud, l'instabilité en République Centrafricaine a entraîné l'accueil de réfugiés centrafricains depuis 2003 et continue de provoquer de nouvelles arrivées (dans la région du Salamat en 2009). Enfin le Tchad est caractérisé par une insécurité alimentaire chronique. Les taux de malnutrition infantile aigüe y dépassent, dans certaines régions et notamment dans le Nord du pays, les seuils d'urgence humanitaire⁴.

Les relations entre le Tchad et le Soudan se caractérisent par une situation de "guerre par procuration", les deux régimes s'accusant régulièrement de soutenir les oppositions armées des deux côtés de la frontière. La militarisation de l'administration civile à l'Est du pays et la création de milices d'auto-défense ont contribué à l'exacerbation de conflits locaux provoquant de nombreuses victimes civiles et des déplacements de population que les mécanismes de régulation traditionnelle mis à mal par des années de conflit ne sont plus en mesure de prévenir ni de résoudre. Le tissu administratif et institutionnel local est exsangue et d'importantes portions du territoire ne sont plus contrôlées. L'impunité qui en découle a permis le développement d'une criminalité qui représente la menace principale pour les acteurs humanitaires et les populations civiles dans l'Est tchadien avec un impact important sur l'accès aux bénéficiaires et la mise en œuvre des opérations d'assistance.

Face à cette situation d'insécurité, la communauté internationale a lancé plusieurs initiatives au Tchad. Les résolutions des Nations Unies 1778 du 25 septembre 2007 et 1861 du 14 janvier 2009 ont permis le déploiement de l'EUFOR puis de la MINURCAT. A ce jour, le déploiement incomplet de la force onusienne ainsi que les difficultés rencontrées par le Détachement Intégré de Sécurité lors de sa mise en place n'ont pas permis d'infléchir le nombre d'incidents de sécurité dans les zones de travail des acteurs humanitaires.

² Source UNFPA SWP 2007

³ L'Indice de Développement Humain s'établit à 0,392, ce qui place le Tchad à la 175^{ème} place sur un total de 182 pays. *Rapport sur le Développement Humain*, PNUD, 2009.

⁴ A ce titre, le Tchad s'inscrit dans la stratégie régionale de la DG ECHO pour le Sahel comme le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie et le Niger.

2.2. Situation actuelle

L'année 2009 a été marquée par des incidents sécuritaires liés au banditisme de plus en plus nombreux et violents à l'Est du Tchad et par des combats entre les FACA et des mouvements d'opposition armée centrafricains au Nord de la République centrafricaine.

Ces facteurs d'insécurité et de violence ont contribué à l'augmentation du nombre de réfugiés en provenance de République centrafricaine en 2009, et à un rétrécissement de l'espace humanitaire qui a mené certaines organisations à interrompre durablement leur travail à l'Est du Tchad.

Les incertitudes quant à une résolution du conflit au Darfour dans les mois à venir demeurant, l'assistance humanitaire doit être maintenue dans les 12 camps de l'Est tchadien. Au Sud du pays, la probabilité d'un retour des réfugiés centrafricains dans leur pays d'origine reste faible dans un avenir proche.

Depuis l'année 2007, des mouvements de retour de populations déplacées tchadiennes vers leur village d'origine sont enregistrés dans les régions de l'Assoungba et du Dar Sila en particulier durant la période culturale. Cependant on ne peut escompter aucun retour massif volontaire tant que les conditions de sécurité durable ne seront pas rétablies.

Les populations résidentes commencent à souffrir des effets de la présence des réfugiés et des déplacés au niveau de l'accès aux ressources telles l'eau, le bois de chauffe et les terres cultivables.

La situation de vulnérabilité structurelle du Tchad a provoqué ces dernières années des crises humanitaires localisées au-delà des seules zones de conflit et d'accueil des populations réfugiées et déplacées: épidémies récurrentes de méningite, inondations durant la saison des pluies, risque de famine liée à des situations de malnutrition structurelle dans certaines régions du pays.

3. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES BESOINS HUMANITAIRES

Depuis fin 2005, les douze camps de réfugiés de l'Est du Tchad sont entrés dans une phase de soin et d'entretien. Les 257.000 réfugiés soudanais demeurent complètement dépendants de l'aide internationale. Le peu d'accès à des terres cultivables limite le développement d'activités agricoles. Les fortes densités de population et les risques épidémiques contraignent les organisations humanitaires à maintenir des standards d'assistance élevés en comparaison des conditions d'accès aux services de base dont bénéficient les populations hôtes.

Les perspectives d'évolution de la crise au Darfour et le risque d'un prolongement indéfini de l'insécurité dans la sous-région obligent à prendre au sérieux la question de la durabilité des projets, de leur continuité dans un environnement instable et incertain et la recherche d'un ratio coût / efficacité optimum. Dans ce contexte il est nécessaire d'amplifier la transition entre des réponses d'urgence et des programmes visant à une autonomisation progressive de la prise en charge de l'aide humanitaire par les populations bénéficiaires elles-mêmes. Toutefois la faible présence des services déconcentrés de l'Etat tchadien et des acteurs de développement dans des secteurs clés tels que la santé, l'éducation, le développement agricole limitent les possibilités de relèvement précoce à l'Est du Tchad.

Dans le cas où une nouvelle sécheresse de longue durée, ou un nouvel afflux de réfugiés ou un autre choc viendraient à se produire, l'accueil de nouveaux groupes de vulnérables viendrait se heurter à un environnement déjà fortement saturé.

Au Sud du pays, la couverture des besoins humanitaires des réfugiés centrafricains est relativement satisfaisante et des actions de soutien à l'autosuffisance des populations prennent progressivement le relais de l'assistance humanitaire. Cette dynamique de LRRD pourrait être remise en cause temporairement par l'arrivée de nouveaux réfugiés.

Etant donné que la majeure partie des 168.000 personnes déplacées internes ne peut rentrer en sécurité dans leurs villages d'origine à l'Est du pays, l'assistance dans les sites de déplacés sera encore nécessaire en 2010. Toutefois, dans les zones où l'on constate un retour volontaire dans les villages d'origine, il faudra adopter une approche globale qui prend en compte les besoins des déplacés, des populations retournées et des populations hôtes, en vue de réduire les conflits liés à l'aide humanitaire et les possibles effets dissuasifs de cette aide sur les retours volontaires.

Protection:

Le premier besoin exprimé par les populations bénéficiaires concerne la sécurité et la protection. L'année 2009 a encore été marquée par des violations de l'espace humanitaire et en particulier du caractère civil des camps. Des cas de recrutements forcés, en particulier d'enfants, continuent à être signalés. En la matière, l'accès à l'éducation primaire et secondaire reste une des stratégies pour lutter contre ce phénomène.

Le récent rapport d'Amnesty International « No place for us here »⁵ souligne des cas de violences sexuelles à l'égard des femmes dans les camps de réfugiés.

Le déploiement tardif et difficile du Détachement Intégré de sécurité⁶ n'a pas encore permis d'assurer la sécurité dans et aux alentours des sites et des camps. Le déploiement de la composante civile de la MINURCAT nécessite une coordination accrue dans le secteur de la protection pour les acteurs humanitaires.

Des activités de dépollution et de déminage peuvent être requises à la suite des combats entre l'Armée Nationale Tchadienne et les groupes armés d'opposition tchadiens.

Aide alimentaire et nutrition :

L'accès limité des populations à des terres cultivables réduit les possibilités d'autonomisation alimentaire. Ce constat est particulièrement criant pour les réfugiés soudanais. La situation nutritionnelle des réfugiés soudanais et des personnes déplacées est globalement stable malgré quelques signes de détérioration préoccupants dans certains camps⁷.

Pour les réfugiés centrafricains au sud du pays, un meilleur accès aux terres cultivables et à l'eau permet de développer une stratégie d'intégration socio-économique des réfugiés et donc de réduire progressivement l'aide humanitaire. Néanmoins, à court terme, une attention particulière en matière d'assistance alimentaire demeure nécessaire pour les plus

⁵ Source : Amnesty International, septembre 2009

⁶ Source ; lobby brief d'OXFAM de juin 2009 « The Détachement Intégré de Sécurité in Eastern Chad : evaluation and recommandations »

⁷ Source: Joint anthropometric, retrospective mortality and haemoglobin levels survey, UNHCR, août 2008

vulnérables des réfugiés centrafricains. Cette stratégie nécessite la conduite d'enquêtes socio-économiques en vue d'identifier les personnes les plus vulnérables.

En matière d'aide et de sécurité alimentaires, les stratégies d'assistance en direction des populations déplacées à l'Est du Tchad devront être adaptées à chaque contexte local et intégrer une réflexion prenant en compte à la fois les besoins dans les sites de déplacés et dans les zones de retour.

Les analyses préliminaires pour la campagne agricole 2009/2010 indiquent des perspectives mitigées en matière de sécurité alimentaire, voire en dessous de la moyenne⁸. Plusieurs facteurs explicatifs sont avancés, notamment un retard et une irrégularité dans les précipitations des premiers mois de la saison des pluies ayant un impact négatif sur les pâturages et le début des semis.

Santé:

Le taux de mortalité globale est en dessous des seuils d'alerte dans tous les camps. Cet équilibre reste néanmoins précaire et le maintien des indicateurs de santé en deçà des seuils d'urgence est lié à l'entretien d'un dispositif humanitaire performant. Les services de soins destinés aux réfugiés et déplacés sont au total plus performants que les structures locales, peu ou mal équipées, dotées d'un personnel peu qualifié et en nombre insuffisant. Cette situation pourrait restreindre la mise en place de stratégie de relèvement précoce envisagée par la communauté humanitaire.

Eau et assainissement :

Les besoins en eau et assainissement sont un des domaines les plus sensibles à l'Est du Tchad. En ce qui concerne l'accès à l'eau, les acteurs humanitaires doivent tenter de répondre à deux défis majeurs: d'une part, de nombreuses interrogations subsistent quant à la disponibilité et à la reconstitution des ressources aquifères dans les zones à forte concentration de populations; et d'autre part, les systèmes d'adduction en eau potable installés dans la période d'urgence reposant sur des solutions techniques complexes onéreuses et difficiles à maintenir. Depuis 2009, une stratégie est mise en œuvre pour favoriser des alternatives durables et moins onéreuses là où cela est possible afin de garantir à la fois la continuité de l'aide en cas de problème sécuritaire et la pérennité des ouvrages à moyen terme. Dans certaines zones (Iriba en particulier) les dispositifs en place peinent à fournir l'eau nécessaire.

Les latrines construites lors de l'ouverture des camps doivent être renouvelées régulièrement et dans certains camps les possibilités d'installation de nouvelles latrines sont extrêmement limitées. Comme pour l'eau, il s'agit donc désormais de trouver des solutions techniques plus durables. La promotion de bonnes pratiques d'hygiène corporelle et domestique doit être poursuivie pour limiter la prolifération des maladies dont le mode de transmission est féco-oral.

Abris et biens non alimentaires :

Dans les camps de réfugiés, les abris mis en place depuis quelques années doivent être maintenus/réhabilités et notamment en anticipation de la période critique de la saison des pluies. En ce qui concerne les populations déplacées internes, il convient de maintenir des distributions d'abris temporaires et d'éviter des stratégies qui pourraient contribuer à

⁸ Source : Fewson, "Food Security Outlook July through December 2009"

une fixation durable des populations et contrarier d'éventuels mouvements de retours volontaires.

Les distributions de produits de première nécessité, particulièrement le savon et les récipients pour le stockage de l'eau devront être poursuivies. Pour des raisons de protection comme d'impact environnemental, les acteurs humanitaires devront intensifier des approches innovatrices en matière de gestion d'énergie et de régénération des ressources naturelles.

Coordination et logistique humanitaires:

De fortes contraintes climatiques et logistiques, en particulier en raison de la saison des pluies, auxquelles s'ajoutent des considérations de sécurité requièrent le maintien d'un dispositif aérien humanitaire fiable, économique et de qualité, indépendant et ouvert sans discrimination au personnel des agences des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, des bailleurs de fonds ainsi que des autorités nationales.

La multiplication des acteurs humanitaires à l'Est du Tchad et le déploiement de la MINURCAT nécessitent un renforcement de la coordination humanitaire afin de favoriser une réponse efficace aux besoins humanitaires et de préserver la spécificité du mandat humanitaire.

4. PROPOSITION DE STRATEGIE DG ECHO

4.1. Cohérence par rapport à l'ensemble des priorités stratégiques de la DG ECHO

Prenant en considération les besoins propres à cette phase de soin et d'entretien mais également les besoins inédits liés à l'évolution de la situation humanitaire en 2009 (notamment la dégradation des conditions sécuritaires et les nouveaux mouvements des populations déplacées à l'Est, l'arrivée de nouveaux réfugiés dans le Salamat), le Plan Global couvre ainsi tous les secteurs de l'assistance humanitaire – assistance alimentaire et nutritionnelle, santé, eau et assainissement, abris et biens non alimentaires, protection des populations et éducation, services communs, en particulier coordination et transport aérien humanitaire. Le Plan Global encourage des approches transversales sur des problématiques telles que, entre autres, la protection, les relations civilo-militaires et l'espace humanitaire ainsi que les questions environnementales liées à la durabilité de la crise au Tchad.

4.2. Impact des Actions humanitaires précédentes et cohérence avec les Actions humanitaires en cours

La Commission européenne, à travers la DG ECHO, a maintenu en 2009 sa capacité d'assistance multisectorielle à la crise humanitaire au Tchad. Un Plan Global⁹ à hauteur de 30.000.000 EUR couvre tous les secteurs conventionnels de l'assistance humanitaire – nutrition et santé, eau et assainissement, abris et biens non alimentaires, protection des populations et éducation, services communs, en particulier coordination et transport aérien humanitaire, aide et sécurité alimentaires.

⁹ ECHO/TCD/BUD/2009/01000, *Aide humanitaire aux populations vulnérables en République du Tchad.*

Une décision spécifique sous l'enveloppe B du 10^{ème} Fonds européen de Développement à hauteur de 2.000.000 EUR a été adoptée en septembre 2009 afin de couvrir des programmes de lutte contre la malnutrition dans la région du Kanem.

Les décisions financières mises en œuvre depuis 2003 par la DG ECHO s'articulent sur le critère de vulnérabilité et non sur un critère d'identification lié au statut des bénéficiaires potentiels de l'aide – réfugiés, déplacés ou résidents.

Globalement, la prise en charge des populations vulnérables ciblées par les acteurs humanitaires est satisfaisante. Aucune crise majeure n'a été notée et le dispositif de surveillance sanitaire en place a permis de donner l'alerte en temps voulu lors de la détérioration des principaux indicateurs de suivi. Toutefois la fragilité du dispositif de réponse humanitaire en particulier due à la multiplication des incidents sécuritaires durant l'année 2009 a parfois provoqué des suspensions provisoires d'opérations humanitaires.

Malgré l'attention constante de la communauté humanitaire durant les deux dernières années à la question des déplacements internes de populations qui ont eu lieu dans les régions frontalières avec le Soudan et en particulier l'Assounga et le Dar Sila, la réponse humanitaire reste parfois très variée sur les sites de déplacés, probablement à cause de réalités locales très différentes. Tous les acteurs s'accordent pour dire qu'une analyse plus fine des déplacements internes en fonction des réalités locales permettrait d'apporter une réponse plus adaptée.

Dans les régions méridionales du pays qui accueillent les réfugiés centrafricains, la stratégie de la DG ECHO est passée d'une phase d'urgence en 2005 - 2006 à une phase de transition depuis 2008 qui privilégie la mise en place de mécanismes d'auto suffisance par le soutien à des activités de relance agricole et de projets générateurs de revenus. Cette approche a été développée avec la délégation de la Commission européenne au Tchad qui a engagé des programmes de sécurité alimentaire dans la région de Maro puis de Goré, préparant ainsi le retrait de la DG ECHO. Des réponses d'urgence et de couverture des besoins des populations les plus vulnérables peuvent néanmoins s'avérer nécessaires dans cette zone.

4.3. Coordination avec les activités d'autres donateurs et institutions

L'assistance humanitaire de la DG ECHO au Tchad s'inscrit dans une démarche sous-régionale. A l'Est, la stratégie humanitaire de la DG ECHO répond à une démarche de cohérence avec le Plan Global Soudan. Au Sud, elle fait écho à la stratégie en matière d'aide humanitaire de la Commission européenne en République centrafricaine. Enfin, la réponse apportée dans la région du Kanem est partie intégrante de la stratégie Sahel conduite par ailleurs au Niger, au Burkina Faso, au Mali et en Mauritanie.

Une coordination accrue entre services de la Commission européenne, visant à faciliter le lien entre urgence, pré-réhabilitation et développement est à l'œuvre en ce qui concerne la zone de Goré. Un montant de 4,399,000 EUR a été mobilisé au titre du Food Security Thematic Programme en vue de couvrir des programmes dans les secteurs de la sécurité alimentaire, de la santé et de l'éducation..

La DG ECHO finance depuis plusieurs années les mécanismes de coordination humanitaire au Tchad au travers de l'UNOCHA mais aussi des ONG membres du

Comité de Coordination des ONG au Tchad. Ces financements ont permis entre autres d'assurer la coordination entre les acteurs humanitaires et les forces internationales présentes successivement au Tchad (EUFOR puis MINURCAT).

Dans le cadre de la programmation du Plan global 2010, la DG ECHO a mis en pratique une méthode participative et consulté de nombreux acteurs de l'aide d'urgence et de la coopération, qu'il s'agisse de la communauté internationale et des bailleurs de fonds ou de ses partenaires opérationnels actuels et potentiels. Un atelier d'information et de programmation s'est tenu au siège de la DG ECHO le 6 octobre 2009. Celui-ci a fait suite à deux ateliers conduits au Tchad à Abéché le 18 septembre 2009 et à Ndjamena le 25 septembre 2009.

4.4. Evaluation des risques et hypothèses

Les voies d'approvisionnement humanitaire sont ouvertes mais elles restent menacées ponctuellement par l'activité des « coupeurs de route ». Dans un contexte où l'impunité et la délinquance sont généralisées, les travailleurs humanitaires qui disposent d'un capital convoité en terme de véhicules et de matériel de communication en particulier, sont trop souvent les victimes d'incidents de sécurité, de vols à main armée, d'intimidations voire d'agressions physiques.

Pour toutes ces raisons, l'espace de mise en œuvre de l'action humanitaire s'est souvent réduit aux camps de réfugiés et aux sites de déplacés situés à proximité des zones urbaines. En 2009, un certain nombre d'opérations financées par la DG ECHO à l'Est du Tchad ont été suspendues momentanément. Cette situation a mis en évidence la nécessité de consolider les plans de contingence et de sécurité.

Les relations entre les autorités déconcentrées de l'Etat tchadien, Gouvernorats et Préfectures, et les acteurs humanitaires restent difficiles notamment en raison d'entraves administratives, de tentatives d'intimidation à l'encontre du personnel humanitaire lors des passations de marché, pour le recrutement du personnel national,...

A ces considérations de sécurité s'ajoutent de fortes contraintes climatiques et logistiques qui requièrent le maintien d'un dispositif aérien humanitaire indépendant et fiable, économique et de qualité, ouvert sans discrimination au personnel des agences des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, des bailleurs de fonds ainsi que des autorités nationales.

4.5. Stratégie de la DG ECHO

Principal objectif: Apporter une assistance humanitaire aux populations vulnérables, qu'elles soient réfugiées, déplacées ou résidentes au Tchad.

Objectifs spécifiques:

- Objectif spécifique 1: Améliorer la situation humanitaire des populations vulnérables réfugiées, déplacées et résidentes par une aide humanitaire multisectorielle notamment dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, des abris et de la fourniture de produits de première nécessité et de la protection.

- Objectif spécifique 2: Améliorer les conditions d'acheminement et la qualité de l'aide humanitaire, dans le respect des principes humanitaires, par l'appui aux services humanitaires communs, en particulier le transport aérien et la coordination humanitaire.
- Objectif spécifique 3: Stabiliser ou améliorer le statut nutritionnel des populations les plus vulnérables affectées par la crise humanitaire par la protection de la disponibilité et l'accès alimentaire ainsi qu'une assistance alimentaire adaptée.

La DG ECHO maintiendra une assistance humanitaire multisectorielle aux réfugiés et aux déplacés dans les camps de l'est du Tchad. Afin de prendre en considération les besoins des réfugiés du Sud du Tchad, et des groupes les plus vulnérables parmi les populations résidentes de l'Est du Tchad, la DG ECHO maintiendra son appui à des opérations ciblées d'eau et d'assainissement, de santé et de nutrition. Si la DG ECHO entend maintenir son soutien à l'accès aux services de base des populations affectées par les conflits, elle le fera en tenant compte du caractère durable de la crise dans un environnement extrêmement fragile. La DG ECHO devrait privilégier les initiatives innovantes portées par ses partenaires en vue de favoriser une autonomie plus grande des populations vis-à-vis de l'aide humanitaire. Les besoins en matière de dépollution et de déminage à l'est du Tchad sont couverts jusqu'à présent par la Délégation de la Commission Européenne à Ndjamen.

La DG ECHO renforcera son soutien aux capacités logistiques et sécuritaires des organisations humanitaires et à l'amélioration de la coordination aussi bien entre acteurs humanitaires, qu'avec la mission MINURCAT et les autorités tchadiennes.

Pour l'assistance alimentaire, la DG ECHO soutiendra les projets qui :

- Distribuent des rations alimentaires à titre gratuit ou contre travail, de manière globale ou ciblée, aux personnes vulnérables. Le cas échéant, les transferts monétaires et bons d'achat qui améliorent l'accès des bénéficiaires aux produits alimentaires seront considérés comme une alternative ou un complément à l'aide alimentaire.
- Identifient les enfants sous-alimentés modérés et sévères (et, le cas échéant, les adultes vulnérables), par le biais d'enquêtes, de systèmes de surveillance et d'examen, et les traitent selon des protocoles alimentaires thérapeutiques et complémentaires établis.
- Soutiennent des initiatives de création d'emplois et des projets à haute intensité de main d'œuvre à court terme, tels que les programmes « vivres contre travail », qui fournissent des produits alimentaires, ou les moyens d'accéder à des produits alimentaires, en échange de tâches qui peuvent également contribuer à la réparation ou au renforcement des actifs et de l'infrastructure communautaire.
- Rétablissent les moyens de subsistance de base et/ou renforcent la résistance aux futurs chocs, en assurant l'accès aux intrants et services agricoles, à la relance du bétail et à d'autres facteurs de production, ainsi que leur disponibilité.

Par ailleurs, il conviendra de maintenir des capacités renforcées de réactions aux urgences compte tenu des facteurs d'instabilité internes et externes au Tchad.

4.6. Durée du Plan Global

La durée de mise en œuvre du présent Plan Global sera de 18 mois, la date d'éligibilité étant fixée au 1^{er} janvier 2010. Les Actions humanitaires financées dans le cadre de la présente décision doivent être mises en œuvre endéans ladite période. La durée du Plan

Global est justifiée par les aléas opérationnels propres au Tchad comme la probable persistance de l'insécurité, les contraintes climatiques qui nuisent à la mise en œuvre des opérations durant la saison des pluies,...

Si la mise en œuvre des Actions envisagées dans le présent Plan Global est suspendue pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de la décision.

En fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de résilier les conventions signées avec les organisations humanitaires en charge de la mise en œuvre lorsque la suspension des activités s'étend sur une période de plus d'un tiers du total de la durée prévue de l'Action. La procédure prévue à cet égard dans les conditions générales de la convention spécifique sera appliquée.

4.7. Montant du Plan Global et matrice de programmation stratégique

4.7.1 Montant total du Plan Global : 28.000.000 EUR

4.7.2. Matrice de programmation stratégique pour le Plan global:

Objectif principal	<i>Apporter une assistance humanitaire aux populations vulnérables, qu'elles soient réfugiées, déplacées ou résidentes au Tchad</i>				
Objectifs spécifiques	Montants alloués (EUR)	Zone géographique d'opération	Activités proposées	Résultats escomptés / indicateurs	Partenaires potentiels
<p>Objectif spécifique 1: Améliorer la situation humanitaire des populations vulnérables réfugiées, déplacées et résidentes par une aide humanitaire multisectorielle notamment dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, des abris et de la fourniture de produits de première nécessité et de la protection.</p>	<p>14.400.000</p>	<p>Tchad</p>	<p><u>Eau/ assainissement</u></p> <p>1/ Maintenance et construction de système d'approvisionnement en eau potable via la réalisation de forages, le creusement et/ou la réhabilitation de puits ; adduction et traitement de l'eau ainsi que sensibilisation à l'usage de l'eau et des installations en eau.</p> <p>2/Construction/réhabilitation d'installations sanitaires : latrines, aires de lavage, douches et systèmes d'enlèvement des ordures. Sensibilisation à l'hygiène.</p> <p>3/ Achat, transport et distribution de produits d'hygiène (savon).</p> <p>4/ Apport d'eau pour le bétail.</p> <p><u>Abris/ Biens non alimentaires</u></p> <p>1/ Achat, transport et distribution d'abris et de matériaux de construction nécessaires pour réduire la vulnérabilité des réfugiés et des déplacés et améliorer leur sécurité et leur protection.</p> <p>2/ Achat, transport et distribution d'articles de première nécessité (couvertures, kits cuisine, bidons, couvertures...) et de combustibles ou/et de moyens techniques et matériel permettant de réduire la</p>	<p><u>Eau et assainissement</u></p> <p>Réduction des maladies liées à l'eau et à l'hygiène.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La disponibilité en eau potable se rapproche du standard de 15L/Jr/Personne et d'1 robinet pour 120 personnes tout en prenant en compte les tensions sur les ressources disponibles • Les latrines collectives sont remplacées par des latrines familiales (1/20 personnes) • Le nombre de dépôts d'ordures ménagères se rapproche du standard 1/500 personne • Le nombre d'agents des services communautaires se rapproche du standard 1/1.500 personnes • Taux de participation des bénéficiaires aux activités de voirie et d'entretien des latrines • Les bonnes pratiques d'hygiène sont comprises et appliquées par les populations ciblées • Le renouvellement des produits d'hygiène de base est régulièrement fait <p><u>Abris/ Biens non alimentaires</u></p> <p>Des abris adéquats permettent de vivre en sécurité et dans l'intimité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100% des familles réfugiées et déplacées installés dans les camps ont un abri • 100% des femmes seules ont un abri qui leur permette de vivre en toute 	<p><u>Gestion centralisée directe</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ACF - ACTED - ARCHITECTES DE L'URGENCE - CAM - CARE – FR - CONCERN - COOPI - CORD - Croix-Rouge FR - DCA - GTZ - HELP - INTERMON - IMC - UK - IRC-UK - ISLAMIC RELIEF - WORLDWIDE - MAG - MdM F - MSF-CH - MSF-F - OXFAM GB - P U - SOLIDARITES <p><u>Gestion conjointe</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CICR- ICRC - FICR-IFCR - FAO - UNHCR - UNICEF - UNOCHA - WFP-PAM

			<p>consommation de combustibles.</p> <p><u>Nutrition</u></p> <p>1/ Centres nutritionnels thérapeutiques et supplémentaires accessibles aux enfants de moins de 5 ans, aux femmes enceintes et allaitantes mis en place dans les zones où des taux de malnutrition modérée et/ou grave sont identifiés.</p> <p><u>Santé</u></p> <p>1/ Soins de santé primaires curatifs et préventifs y compris équipes médicales mobiles si nécessaire.</p> <p>2/ Renforcement des soins de santé secondaires notamment pour les victimes de violences, les blessés de guerre, l'obstétrique.</p> <p>3/ Renforcement ponctuel des infrastructures de santé locales des zones d'accueil par la fourniture de médicaments et de matériel médical.</p> <p>4/ Campagnes de vaccination dans et aux abords des camps et sites de réfugiés en cas d'épidémies et/ou de risques d'épidémies.</p> <p><u>Protection</u></p> <p>1/ Mainstreaming de la protection des réfugiés et des déplacés via la présence et le monitoring par les organisations humanitaires.</p> <p>2/ Services d'éducation primaire auprès des enfants réfugiés</p>	<p>indépendance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun cas de SGBV lié aux conditions d'hébergement n'est signalé • Les réfugiés et déplacés reçoivent 250 gr de savon par mois • Les articles de première nécessité sont régulièrement remplacés • Des foyers améliorés sont distribués et les bénéficiaires formés à leur utilisation • Des alternatives technologiques sont proposées pour réduire l'impact environnemental des programmes humanitaires <p><u>Nutrition</u></p> <p>Dans les programmes de nutrition thérapeutique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le taux de guérison est > 75% • Taux de décès < 5% • Taux d'abandon < 15% <p>Dans les programmes de nutrition supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le taux de guérison est > 70% • Taux de décès < 3% <p>Taux d'abandon < 15%</p> <p><u>Santé</u></p> <p>Les taux de mortalité et de morbidité sont réduits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le taux brut de mortalité est <1,5 décès/1000/mois • Le taux de mortalité des moins de 5 ans est < 3 décès/1000/mois • Un centre de santé pour 10.000 personnes • Le nombre de consultation /jour/clinicien est ≤ 50 • 50% des naissances sont assistées par du personnel qualifié • 95% des enfants de 6 mois à 15 ans sont vaccinés contre la rougeole 	<p>- UNFPA - WHO - OMS</p>
--	--	--	--	--	--------------------------------

				<ul style="list-style-type: none"> • Pas de rupture de stock de médicaments dans les centres de santé <p>Le système de collecte des données médicales est fonctionnel</p> <p>Protection</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100% des réfugiés sont enregistrés et disposent de document d'identification • Aucun cas de refoulement n'est constaté • 100% des réfugiés et déplacés recensés victimes de SGVB reçoivent une assistance appropriée • 100% des réfugiés nouveaux nés reçoivent un extrait d'acte de naissance • 100% des enfants de 6 à 14 ans sont scolarisés en primaire • Le nombre d'élèves par classe ne dépasse pas 50 	
<p>Objectif spécifique 2: Améliorer les conditions d'acheminement et la qualité de l'aide humanitaire, dans le respect des principes humanitaires, par l'appui aux services humanitaires communs, en particulier le transport aérien et la coordination humanitaire</p>	3.200.000	Tchad	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux transports aériens humanitaires • Appui aux dispositifs de coordination humanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Le service aérien humanitaire est en capacité d'absorber les besoins des organisations humanitaires • les plannings de vols sont respectés, La sécurité des passagers est assurée • La coordination humanitaire se réunit régulièrement et permet l'amélioration de la réponse humanitaire 	<p><u>Gestion centralisée directe</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ASF-B - MAF <p><u>Gestion conjointe</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - UNHCR - WFP-PAM - UNOCHA
<p>Objectif spécifique 3: Stabiliser ou améliorer le statut nutritionnel des populations les plus vulnérables affectées par la crise humanitaire par la protection de la disponibilité et l'accès alimentaire ainsi qu'une assistance alimentaire adaptée</p>	10.000.000	Tchad	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les populations réfugiées, déplacées ou autres groupes vulnérables, distribution d'aide alimentaire ou autre soutien alimentaire associé dont par exemple les transferts monétaires ou les coupons pour l'achat local de denrées alimentaires. • Réhabilitation nutritionnelle. Prévention et traitement de la malnutrition aiguë modérée et sévère. Surveillance nutritionnelle. • Distribution de semences, outils et intrants agricoles pour les 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la consommation alimentaire et amélioration de la diversité alimentaire pour les populations les plus vulnérables. • Augmentation de la disponibilité et de l'utilisation de la nourriture produite pour l'autoconsommation parmi les ménages les plus pauvres. • Diminution des maladies du bétail et meilleure prévention des épidémies touchant le bétail. • Augmentation de la disponibilité des biens essentiels et des services de base pour les populations réinstallées et les communautés hôtes, y compris les actifs productifs et les moyens de subsistance. • Stabilisation du statut nutritionnel des 	<p><u>Gestion centralisée directe</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ACF - ACTED - CARE – FR - CONCERN - CORD - CROIX-ROUGE F - DCA - GTZ - ISLAMIC RELIEF WORLDWIDE - MSF-CH - OXFAM GB - P U - SOLIDARITES

			<p>groupes vulnérables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la gestion du petit élevage familial, aux systèmes de santé animale communautaire et à la protection des troupeaux. • Soutien d'urgence aux mesures de protection, de renforcement ou de rétablissement d'autres moyens de subsistances des foyers • Revue technique, développement d'outils d'analyse, formation du personnel et diffusion d'information 	<p>populations ciblées, démontrée à travers des enquêtes et une surveillance nutritionnelle régulière et fiable.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de services thérapeutiques avec une couverture supérieure à 50% dans les localités clés, selon des paramètres et des standards communément acceptés. 	<p><u>Gestion conjointe</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CICR- ICRC - FICR-IFCR - FAO - UNHCR - UNICEF - WFP-PAM
Evaluation des risques	✓	<i>La situation sécuritaire provoque un rétrécissement progressif de l'accès aux bénéficiaires de l'aide humanitaire</i>			
	✓	<i>Une assistance déséquilibrée aux personnes déplacées risque de renforcer le phénomène d'attraction des déplacés par des distributions massives, de pérenniser les sites de déplacés et de compromettre sur le moyen terme le retour de ces derniers dans leurs lieux d'origine</i>			
	✓	<i>L'aide humanitaire différenciée entre les populations réfugiées, déplacées et résidentes provoquent des conflits</i>			
Suppositions	Le contexte général en matière de politique et de sécurité reste instable et incertain. Les besoins humanitaires restent sensiblement au même niveau. L'aide humanitaire est rationalisée en sorte que les projets en direction des populations bénéficiaires favorisent l'autonomisation de la prise en charge de l'assistance par les bénéficiaires.				
Provision pour risque	400.000				
Coût total	28.000.000				

5. EVALUATION

En application de l'article 18 du Règlement (CE) No.1257/96 du Conseil du 20 Juin 1996 concernant l'aide humanitaire, la Commission est appelée à "procéder régulièrement à des évaluations d'Actions d'aide humanitaire financées par la Commission en vue d'établir si les objectifs visés par ces Actions ont été atteints et en vue de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des Actions futures". Ces évaluations sont structurées et organisées à partir de thèmes globaux et horizontaux faisant partie de la stratégie annuelle de la DG ECHO tels que les questions relatives aux enfants, la sécurité des travailleurs humanitaires, le respect des droits de l'homme, les questions de genre. Chaque année, un Programme d'évaluation indicatif est établi après un processus de consultation. Ce programme est flexible et peut être adapté pour y inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, en réponse à des événements particuliers ou à des circonstances changeantes. De plus amples informations peuvent être obtenues sur :

http://ec.europa.eu/echo/evaluation/index_fr.htm

6. QUESTIONS DE GESTION

Les Actions d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en oeuvre par des ONG, des agences spécialisées des Etats-membres et par les organisations de la Croix Rouge sur base d'un Contrat Cadre de Partenariat (CCP) et par les agences des Nations Unies sur base de l'Accord Cadre CE/NU (FAFA) conformément à l'article 163 des modalités d'exécution du Règlement financier. Ces Accords cadres définissent les critères établis pour l'attribution des contrats et des subventions en accord avec l'article 90 des modalités d'exécution et sont disponibles à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/echo/partners/index_fr.htm

Pour les organisations internationales considérées comme partenaires potentiels dans la mise en œuvre de la Décision, les actions seront mises en place par gestion conjointe.

Des subventions individuelles sont attribuées sur base des critères énumérés sous l'article 7.2 du Règlement concernant l'aide humanitaire, tels que la capacité financière et technique, la disponibilité et l'expérience et les résultats des interventions déjà entreprises dans le passé.

7. ANNEXES

Annexe 1: Statistiques concernant la situation humanitaire" – GNA 2009-2010

Annexe 2 : Carte et emplacement des camps de réfugiés à l'Est du Tchad

Annexe 3: Carte et emplacement des sites de déplacés à l'Est du Tchad

Annexe 4: Liste des décisions précédentes de la DG ECHO afférant en propre au Tchad

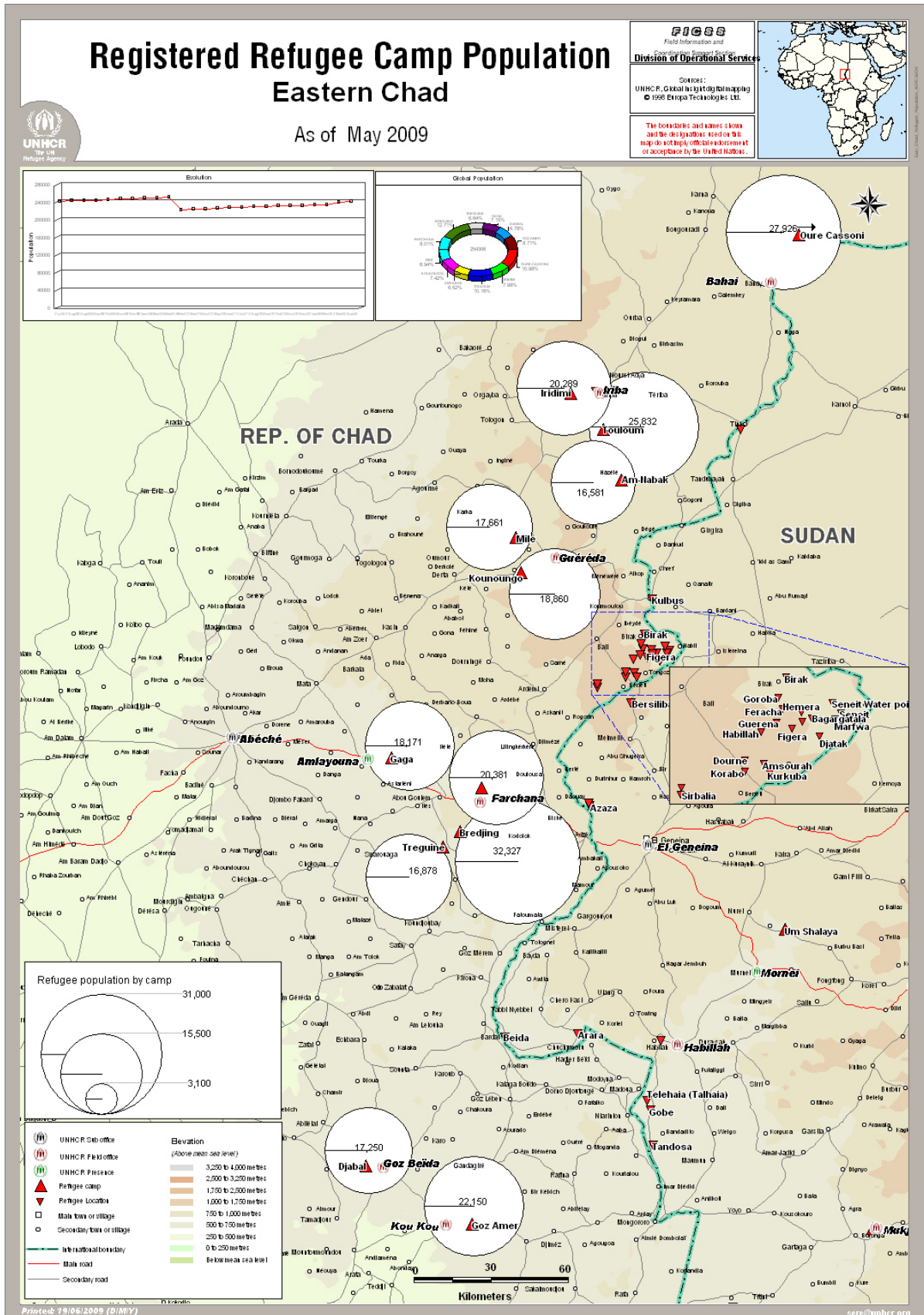
Annexe 5: Aperçu des contributions des donateurs

Annexe 6: Liste des acronymes et abréviations

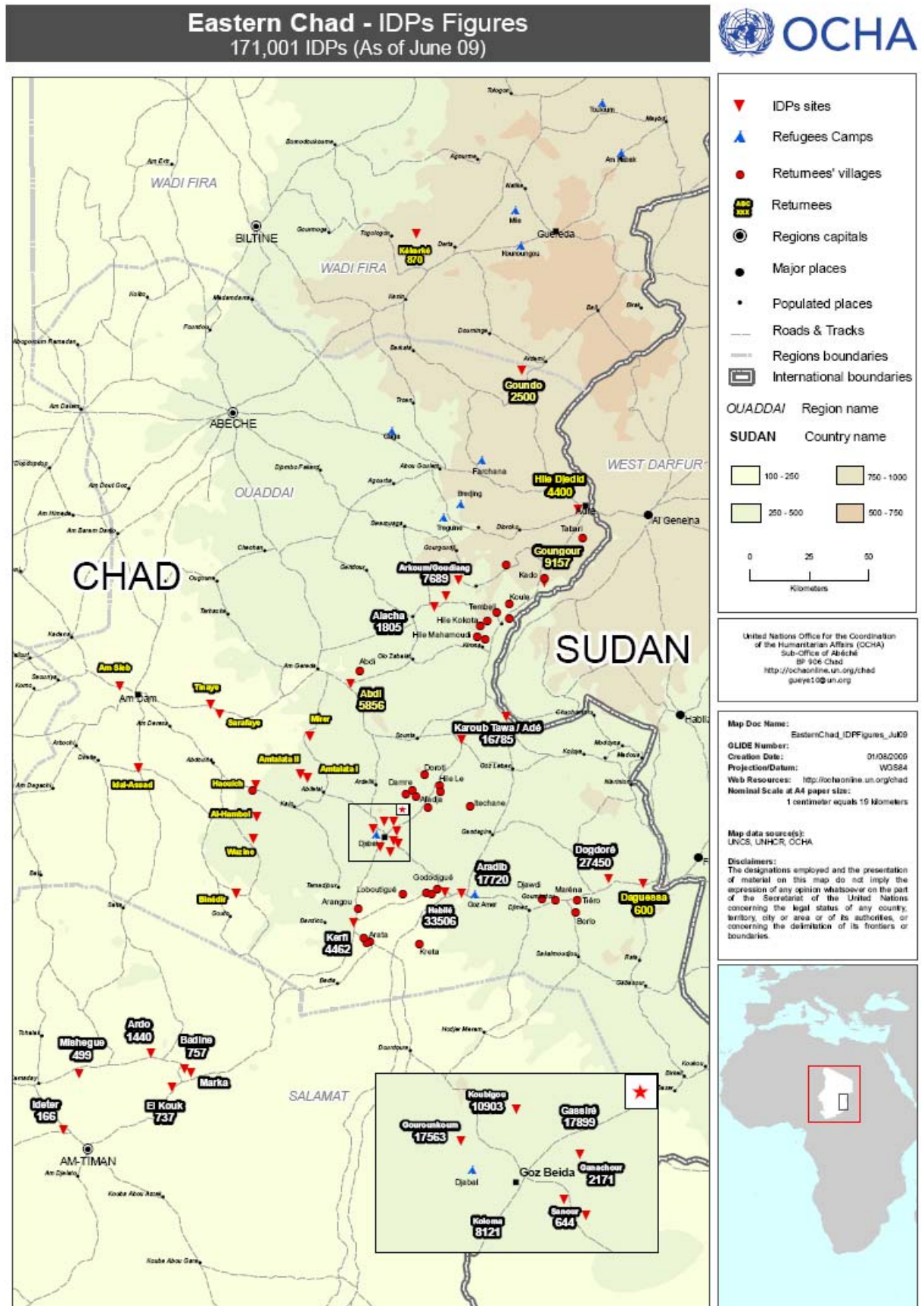
Annexe 1 : Statistiques concernant la situation humanitaire" – GNA 2009-2010

GNA 2009-10	Vulnerability Index (VI)															Crisis Index (CI)			
<i>Countries - GNA 2009-10</i>	score	avr.	HDI	HPI-1	HDI/HP	R+I+r	R+I+r/2	U5UW	U5UM	U5U	HMT	Phis.	GDI	Gini	Health + Inequality	C/ND/R	C/N	D/P	Ref +IDP
Chad	3	2.81	3	3	3	5	2,5	3	3	3	2	3	3	x	2,8	3	3	1	3
HDI-HPI	Human Development Index, Human Poverty Index -1 - countries sorted in alphabetical order (sortable using drop-down menu in title row)																		
U5	Children Under Weight, Child Mortality and Conflicts																		
RefIDP(VI)	Refugees, Internally Displaced People and Returned Refugees																		
Inequality-Health	GNI, GDI, Access to health services, HIV + Malaria + Tuberculosis -																		
RefIDP(CI)	Refugees and Internally Displaced People -																		

Annexe 2: Carte et emplacement des camps de réfugiés à l'Est du Tchad



Annexe 3 : Carte et emplacement des sites de déplacés à l'Est du Tchad



Annexe 4: Liste des décisions précédentes de la DG ECHO

Liste des opérations précédentes de la DG ECHO en TCHAD

Numero de decision	Type de decision	2007 EUR	2008 EUR	2009
ECHO/-FA/BUD/2007/01000 (*)	Non Emergency	9.859.312		
ECHO/TCD/BUD/2007/01000	Global Plan	15.000.000		
ECHO/TCD/EDF/2007/01000	Non Emergency	5.500.000		
ECHO/-FA/BUD/2008/01000 (*)	Non Emergency		4.365.000	
ECHO/-FA/BUD/2008/02000 (*)	Non Emergency		8.635.000	
ECHO/-WF/BUD/2008/02000 (*)	Non Emergency		0	
ECHO/-WF/BUD/2008/03000 (*)	Emergency		0	
ECHO/TCD/BUD/2008/01000	Global Plan		17.000.000	
ECHO/TCD/BUD/2009/01000	Global Plan			30.000.000
ECHO/TCD/EDF/2009/01000	Non emergency			2.000.000
	Sous-total	30.359.312	30.000.000	32.000.000
	Total			92.359.312

Date : 7 octobre 2009

Source : HOPE

(*) decisions with more than one country

Annexe 5 : Aperçu des contributions des donateurs

Donateurs en TCHAD 2009					
1. Etats Membres UE (*)		2. Commission Européenne		3. Autres	
	EUR		EUR		EUR
Allemagne	4.737.549	DG ECHO	32.120.001		
Autriche		Autres services			
Belgique					
Bulgarie					
Chypre					
Danemark					
Espagne					
Estonie					
Finlande	2.200.000				
France	1.700.000				
Grece					
Hongrie					
Irlande	3.970.129				
Italie					
Lettonie					
Lituanie					
Luxembourg	500.000				
Malte					
Pays-bas	3.999.760				
Pologne					
Portugal					
Republique tcheque					
Roumanie					
Royaume uni					
Slovaquie					
Slovenie					
Suede					
Sous-total	17.107.438	Sous-total	32.120.001	Sous-total	0
		Total	49.227.439		

Date : 8 Octobre 2009

(*) Source : DG ECHO 14 Points reports. <https://webgate.ec.europa.eu/hac>

Cellules vides : pas d'informations ou aucune contribution.

Annexe 6: Liste des acronymes et abréviations

ACF	Action Contre la Faim
ADU	Architectes de l'Urgence
ASF – B	Aviation Sans Frontières Belgique
ACTED	Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement
CAM	Comité d'Aide Médicale
CICR	Comité International de la Croix Rouge
CNAR	Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés
CNS	Centre de Nutrition Supplémentaire
CNT	Centre Nutritionnel Thérapeutique
COOPI	Coopération International - ONGI
CORD	Christian Outreach Relief and Development
CRE	Croix Rouge Espagnole
CRF	Croix-Rouge Française
CRT	Croix Rouge Tchadienne
DCA	Danish Church Aid
DG ECHO	Direction générale de l'aide humanitaire
EUFOR	European Force in Chad
FAO	Fond des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FNUAP	Fond des Nations Unies pour les Activités en matière de Population
GTZ	Coopération Technique Allemande
HAC	Health Action in Crises (OMS)
HAS	Service Aérien Humanitaire
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
HIV/AIDS	Syndrome Immuno déficient acquis
IDH	Indice de Développement Humain
IFRC	Fédération International de la Croix Rouge
IMC UK	International Medical Corps UK
IRC	International Rescue Committee
LRRD	Link between Relief, Rehabilitation and Development
MAF	Mission Aviation Fellowship
MAG	Mines Advisory Group
MdM	Médecins du Monde (France)
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République Centre-Africaine et au Tchad
MSF - Hollande	Médecins Sans Frontières Hollande
MSF- Belgique	Médecins Sans Frontières Belgique
MSF-F	Médecins Sans Frontières France
NCA	Norwegian Church Aid
OCHA	Bureau pour la Coordination des Affaires Humanitaires
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisations des Nations Unies
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PU	Première Urgence
RCA	République Centre Africaine
SECADEV	Secours Catholique et Développement
SGBV	Violences sexuelles liées au genre
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fond des Nations Unies pour l'Enfance

WFP
WHO

World Food programme – PAM
World Health Organisation - OMS